

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE , Sylvie TIRLOY,

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE, Rachid BECHKER

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Grégory DEKONINCK pouvoir à Sylvie TIRLOY,

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Coralie VICO pouvoir à Boumediene MIMOUN, Virginie OLIVIER, Michèle GUILBERT, Christine LAURENT

Etaient absents :

Messieurs : Johann GRUSON

Madame : Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N°CCAS/R/2025/02/11

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
SEANCE DU 04 AVRIL 2025**

**DELIBERATION N° CCAS/R/2025/02/11
BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET
FONGIBILITE DES CREDITS**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs qu'une première convocation datée du 18 mars 2025, a été transmise aux administrateurs à cette même date, visant à réunir le Conseil d'Administration le lundi 31 mars 2025, soit dans le respect du délai légal, et conformément au règlement intérieur de l'établissement, mais que le quorum n'a pu être atteint à cette date.

Une seconde convocation a par conséquent été transmise à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le 1er avril, convoquant l'assemblée délibérante le vendredi 04 avril, sans qu'il soit besoin que le quorum soit atteint pour délibérer valablement.

Vu la délibération n° CCAS/R/2025/01/02 du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil d'Administration le 03 février 2025,

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du CCAS, présente aux membres du Conseil sa proposition d'équilibre se rapportant au Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025, à savoir :

- section de fonctionnement

Dépenses	172 596,50 €
Recettes	172 596,50 €

- section d'investissement

Dépenses	27 262,54 €
Recettes	27 262,54 €

Considérant que le Conseil d'Administration peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Monsieur le Vice-président demande donc aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2025 au niveau du chapitre selon le cadre réglementaire ci-joint et de l'autoriser à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APPROUVE PAR 8 VOIX POUR.

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
er dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-président,
Boumediene MIMOUN.**